

## **AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

### **SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP25-14004 INTITULÉ :**

« Adopter le second projet de résolution PP25-14004 à l'effet d'autoriser la construction d'un centre communautaire de trois (3) étages sur le lot 2 212 993, situé au 8615, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003) ».

### **1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire**

À la suite de la consultation écrite tenue du 5 au 12 juin 2025, à 16 h, et de l'assemblée publique tenue le 25 juin 2025, à 18h, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de la séance du 8 juillet 2025, le second projet de résolution PP25-14004, lequel est intitulé tel que ci-dessus.

Ce projet de résolution est à l'effet d'autoriser :

- un usage autre que résidentiel à un niveau supérieur au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment;
- un taux d'implantation qui dépasse le maximum prescrit dans la zone;
- une dérogation au retrait exigé par rapport à une façade pour une cage d'escalier et une construction hors toit (Règlement 01-283, articles 21.1 et 22).

aux conditions suivantes :

- que seul l'usage *activités communautaires ou socioculturelles* soit autorisé à un niveau supérieur au 2<sup>e</sup> étage;
- que le taux d'implantation soit d'au plus 70 %.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

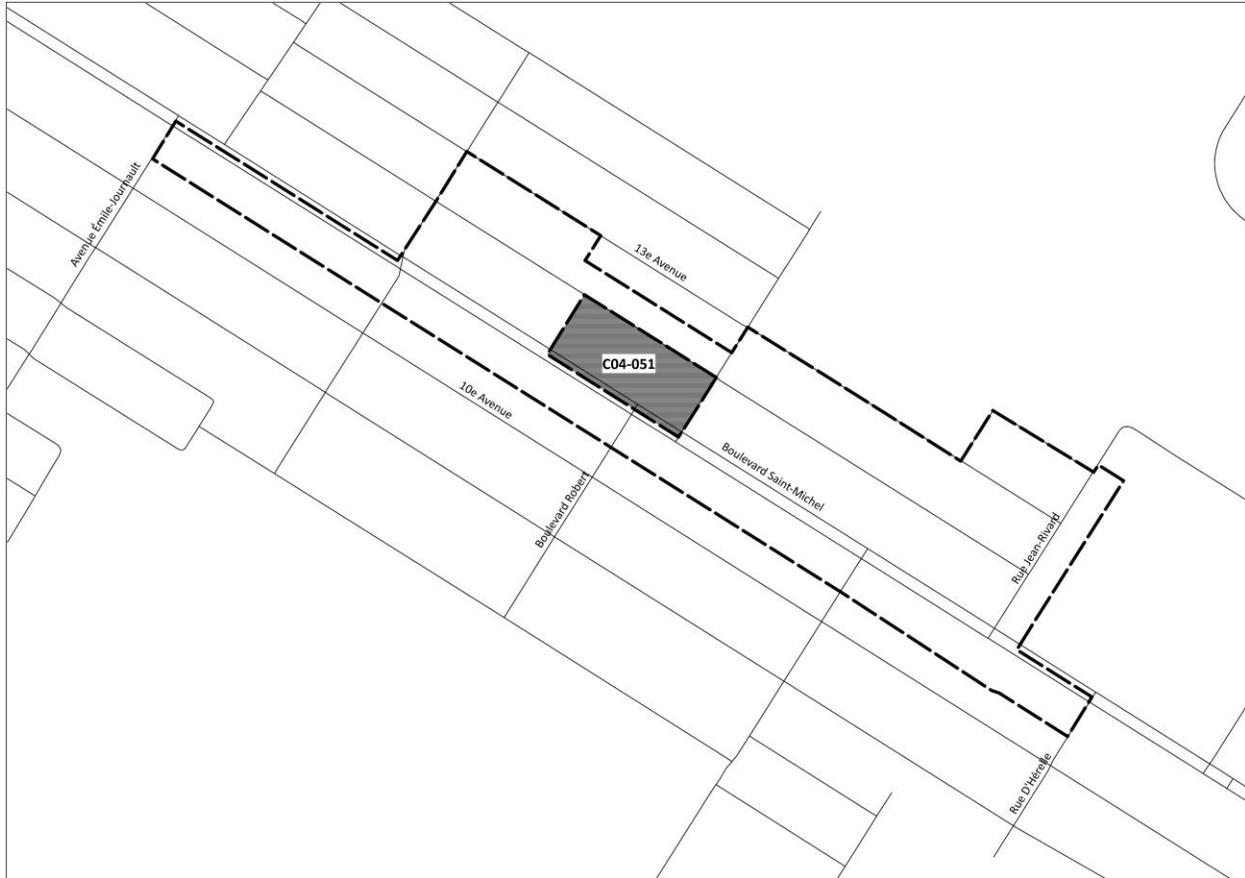
Ce second projet de résolution contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'une résolution qui la contient soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, une demande relative à ces dispositions peut provenir de la zone visée C04-051 ou des zones contiguës C04-049, E04-050, H04-052, C04-054 et H04-055.

Une telle demande vise à ce que ces dispositions soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elles s'appliquent et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de ces dispositions.

## **2. Description du territoire**

La zone ainsi touchée est la zone et ses zones contiguës. Le territoire visé par le présent avis est montré ci-dessous :



## **3. Conditions de validité d'une demande**

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
- être reçue au bureau de la secrétaire d'arrondissement dans les 8 jours du présent avis, soit **au plus tard le 17 juillet 2025 à 16 h.**

Demande d'approbation référendaire – Projet de règlement - 01-283-124-01  
Bureau de la secrétaire d'arrondissement  
405, avenue Ogilvy, bureau 200  
Montréal (Québec) H3N 1M3

## **4. Conditions pour être une personne intéressée à signer une demande**

4.1 Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes **le 8 juillet 2025** :

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six mois au Québec;

ou

4.2 Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **8 juillet 2025** :

- à la date de référence, être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande;

ou

4.3 Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **8 juillet 2025** :

- à la date de référence, être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants à la date de référence, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le **8 juillet 2025** est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande, une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

## **5. Absence de demandes**

Les dispositions du second projet de résolution numéro **PP25-14004** qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

## **6. Consultation du projet**

La documentation relative au projet particulier pour le 8615, boulevard Saint-Michel est disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier à la Direction du développement du territoire de l'arrondissement au 514-872-7180.

Fait à Montréal, le 9 juillet 2025

La secrétaire d'arrondissement,  
**Gabrielle Gauthier**